



ENVOI-EXPRESS



PREFECTURE DU GERS

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Identification : (partie à compléter)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe ou portable) :

Adresse courriel :

Immatriculation :

--	--	--	--	--

 ou

--	--	--	--	--

(ancienne immatriculation) (nouvelle immatriculation)

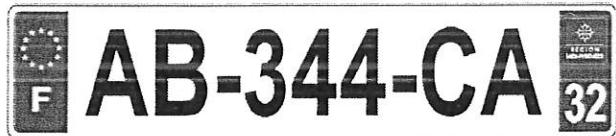
Si vous avez un certificat dans l'ancien système d'immatriculation, un certificat provisoire d'immatriculation est édité.

Je souhaite recevoir mon certificat d'immatriculation provisoire par courrier (joindre une enveloppe libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur) Oui Non (cocher)

Pièces à fournir obligatoirement :



Vous avez une ancienne immatriculation
Attention : vous allez changer d'immatriculation



Vous avez une nouvelle immatriculation

- Le certificat d'immatriculation original.
 - La demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*03) dûment remplie et signée par le titulaire ou les co-titulaire(s)
 - Une copie de la pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
 - Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
 - Une preuve du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
 - Un chèque ou un mandat cash de **2,70 €** libellé à l'ordre de la Régie des Recettes. Si le titulaire du chèque est différent du demandeur du certificat, il convient de fournir la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte.
- Enveloppe timbrée à **4,15 € RI**

Vous allez recevoir un nouveau certificat et vous devrez changer vos plaques d'immatriculation

- La photocopie du certificat d'immatriculation.
- La demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*03) dûment remplie et signée par le titulaire ou les co-titulaire(s)
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une preuve du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
- Gratuit (sauf pour le 4^{ème} changement d'adresse pour lequel un chèque ou un mandat cash de **2,70 €** libellé à l'ordre de la Régie des Recettes est demandé pour l'acheminement du nouveau certificat. Dans ce cas, l'ancien certificat d'immatriculation original est également exigé).

Vous allez recevoir une étiquette que vous collerez sur votre certificat d'immatriculation

Envoyez votre dossier complet à :

PREFECTURE DU GERS, 3 place du préfet Claude Erignac - BP 10 322 - 32007 AUCH CEDEX